



DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

EMI - École de Musique associative Intercommunale

Nort-sur-Erdre, Casson, Les Touches, Petit-Mars et Saint-Mars-du-Désert

Inscription le		à		Dossier complet :				
ÉLÈVES	Élève 1		Élève 2		Élève 3			
	<input type="checkbox"/>	Inscription	<input type="checkbox"/>	Inscription	<input type="checkbox"/>	Inscription		
	<input type="checkbox"/>	Réinscription	<input type="checkbox"/>	Réinscription	<input type="checkbox"/>	Réinscription		
NOM								
Prénom								
	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	M	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	M
Né-e le								
Age								
N° tél. portable de l'élève								
Adresse mail de l'élève								
Adresse complète								

REPRÉSENTANTS LÉGAUX <i>Pour les élèves mineurs, <u>représentant légal 1</u> : contact à privilégier</i>			
Représentant légal 1		Représentant légal 2	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Adresse <i>(si différente de celle de l'enfant)</i>		Adresse <i>(si différente de celle de l'enfant)</i>	
N° tel portable		N° tel portable	
Adresse mail		Adresse mail	

Autorisations	Je soussigné(e),responsable légal(e)	
de		
Médicale	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	autorise le professeur ou un des responsables de l'association à prendre toutes les mesures nécessaires au cas où mon enfant ou moi-même aurait besoin de soins urgents.
Droit à l'image	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	autorise l'utilisation de l'image de mon ou mes enfants ou de mon image dans le cadre des articles ou communications sur les différents supports médias existants (réseaux, site internet)
Responsabilité civile	<input type="radio"/> oui	atteste avoir souscrit une assurance « responsabilité civile » contrat n° _____ Compagnie d'assurance _____
Règlement intérieur	<input type="radio"/> oui	certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Chaque adhérent s'engage à faire une action dans l'année lors des manifestations organisées par l'association.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

EMI - École de Musique associative Intercommunale

Nort-sur-Erdre, Casson, Les Touches, Petit-Mars et Saint-Mars-du-Désert

<p>QUOTIENT FAMILIAL <i>sauf hors communes partenaires</i> Pour les tranches T1, T2, T3, merci de nous fournir <u>le justificatif de la CAF</u>. Sans ce document, il vous sera demandé de régler le tarif T4 de la grille tarifaire.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">cocher</th> <th style="width: 30%;">Tranches</th> <th style="width: 60%;">Quotients</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">T1</td> <td style="text-align: center;">≤ à 800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">T2</td> <td style="text-align: center;">De 801 à 1200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">T3</td> <td style="text-align: center;">De 1201 à 1500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">T4</td> <td style="text-align: center;">≥ à 1501</td> </tr> </tbody> </table>	cocher	Tranches	Quotients	<input type="checkbox"/>	T1	≤ à 800	<input type="checkbox"/>	T2	De 801 à 1200	<input type="checkbox"/>	T3	De 1201 à 1500	<input type="checkbox"/>	T4	≥ à 1501
cocher	Tranches	Quotients														
<input type="checkbox"/>	T1	≤ à 800														
<input type="checkbox"/>	T2	De 801 à 1200														
<input type="checkbox"/>	T3	De 1201 à 1500														
<input type="checkbox"/>	T4	≥ à 1501														

Hors communes partenaires

Récapitulatif tarification

			X	Élève 1	€	X	Élève 2	€	X	Élève 3	€
Élèves	Prénom										
	Classe (septembre 25)										
Découvrir la musique	3 mois à PS : Jardin musical										
	MS-GS : Éveil musical										
	Lieu privilégié										
S'initier à la musique CP au CE2	CP-CE1 : Initiation musicale										
	CP-CE1 : Initiation musicale + Parcours découverte instrumentale (de novembre à avril)										
	CE1-CE2 : F.M. (Formation du Musicien)										
Apprendre la musique :	Instrument Technique vocale	Technique vocale ou Instrument choisi									
		<i>Pour la première inscription, indiquez un second choix.</i>									
		Niveau d'instrument / T. Vocale année 2025/2026									
	F.M	Niveau de FM année 2025/2026									
Instrument et Technique vocale	CE1 à 3 ^{ème}	Débutant : Instrum ^t / T.Vocale année 1 et 2 et F.M.									
		Apprenant : Instrum ^t / T.Vocale année 3 et + et F.M.									
		Avancé → <i>cycle 1 F.M. validé</i> : Instrum ^t / T.Vocale									
	À partir de 15 ans	Complet 30 : Instrum ^t / T.Vocale 30 min et F.M.									
		Complet 20 : Instrum ^t / T.Vocale 20 min et F.M.									
		Libre 30 : Cours : Instrum ^t / T.Vocale 30 min									
		Libre 20 : Cours : Instrum ^t / T.Vocale 20 min									
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)											
Pratiquer la musique ensemble <i>sous réserve d'inscriptions suffisantes</i>	Ouvert à tous	Chorale enfant CE1 au CM2									
		Chorale en famille : 1 parent et 1 enfant <i>Enfant supplémentaire</i>									
		Chorale ado (6 ^{ème} à Terminale)									
		Chorale adulte (18 à 118 ans)									
		FM ado/adulte (à partir de 15 ans)									
		4 ^{ème} année et +	Orchestre								
		4 ^{ème} année et +	Atelier Percussions confirmés								
		4 ^{ème} année et +	Musique de chambre								
		4 ^{ème} année et +	Musiques Actuelles Lieu privilégié : <input type="checkbox"/> Nort ; <input type="checkbox"/> Petit-Mars								
		3 ^{ème} année et +	Musique traditionnelle								
	2 ^{ème} année et +	Ensemble de guitares									

Total cours par élève	E1		E2		E3	
Total Cours Famille	E1 + E2 + E3			€		
Adhésion obligatoire à l'association :	55€	+	55€			
Hors communes partenaires :	65€	Soit	+10€	+	€	
Total Cours + Adhésion	=			€		

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

EMI - École de Musique associative Intercommunale

Nort-sur-Erdre, Casson, Les Touches, Petit-Mars et Saint-Mars-du-Désert

RÈGLEMENT

Règlement par prélèvement	Montants
Adhésion, prélevée en septembre	
Cours, paiement en 1 fois : octobre	
Cours, paiement en 6 fois : novembre, décembre, janvier, février, mars, avril.	
Mandat SEPA rempli et signé + RIB (sauf réinscription sans changement de banque)	



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **Ecole Musique Intercommunale de Nort sur Erdre** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Ecole Musique Intercommunale de Nort sur Erdre**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat : _____ Identifiant créancier SEPA : _____

Débiteur : _____ **Créancier :** _____

Votre Nom* _____ Nom **ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

Votre Adresse* _____ Adresse **3 BOULEVARD PAUL DOUMER**

Code postal* _____ Ville* _____ Code postal **44390** Ville **NORT SUR ERDRE**

Pays* _____ Pays _____

IBAN*

BIC**

Tiers débiteur _____ Tiers créancier _____

A* : _____ Le* :

Signature* :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.
() Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations Intra Espace Economique Européen (EEE).**

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Autres modes de règlement		Montant	Banque	Infos complémentaires
Adhésion	Par chèque* en septembre			N° chèque :
Cours	Par chèque*, Paiement en 1 fois <input type="checkbox"/> en juillet ; <input type="checkbox"/> en octobre			N° chèque :
	Par chèques Vacances (maxi 50% du montant)			Nombre de chèques :
	Par chèque culture (CCAS)			Nombre de chèques :
	Par Pass Culture			
*Les chèques sont à établir à l'ordre de « EMI »				

Toute annulation à l'initiative de l'adhérent après le 1^{er} octobre ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.